

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Management et droit du transport maritime

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Management et droit du transport maritime* d'Aix-Marseille Université (AMU), unique en France, a été créée en 2008 à la demande du port maritime de Marseille. Elle est accueillie dans les locaux du port et bénéficie de son soutien. Elle a pour objectif de former à diverses fonctions, correspondant au niveau concerné, dans le secteur des transports maritime et de l'activité portuaire.

La formation, dispensée en grande majorité par des professionnels du secteur, est pluridisciplinaire. Outre les enseignements juridiques, en rapport avec la matière, on note les enseignements relatifs à la logistique et au *management* : *supply chain management*, *management* d'entreprise.

Outre le soutien du Grand Port Maritime de Marseille-Fos, la formation bénéficie d'une convention de bi-diplomation avec l'AFTRAL (Apprendre et se Former en TRANsport et Logistique), qui permet aux étudiants de recevoir des enseignements complémentaires et le titre professionnel de « responsable en logistique ».

La licence professionnelle (LP) est dispensée en formation initiale et en formation continue. Elle s'ouvre à l'alternance à partir de 2016, en partenariat avec les entreprises du secteur qui se sont engagées à embaucher près de 25 apprentis par an.

Analyse

Objectifs
<p>Les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation sont bien renseignées et correspondent aux fonctions concernées : agents d'exploitation, de consignation, assistants commerciaux, affréteurs, litigeurs transports. La formation apporte donc des compétences et des débouchés concrets.</p> <p>Par la situation géographique de l'université, par le partenariat avec le port de Marseille, la formation est parfaitement adaptée à ses objectifs et son environnement. La polyvalence des diplômés en raison du caractère pluridisciplinaire de leur formation et l'association avec les milieux professionnels leur permet de répondre aux besoins en la matière.</p>
Organisation
<p>La formation comprend huit unités d'enseignement (UE) combinant des enseignements juridiques et de gestion touchants au secteur. Elle comprend un stage de trois mois ainsi qu'un projet tutoré. Il s'agit donc d'une organisation traditionnelle pour une formation pluridisciplinaire et professionnalisée. Toutefois, les intitulés des unités peuvent paraître un peu généraux pour ce type de formation (assurances maritimes, commerce international) et pourraient être précisés pour améliorer la lisibilité de l'offre. Certains paraissent également un peu redondants (UE2 : <i>Transport international</i> et UE6 <i>Droit des transports</i>) et gagneraient de même à être précisés.</p>

La bi-diplomation avec l'AFTRAL doit également être soulignée positivement, bien que le dossier ne précise pas le montant des droits d'inscription supplémentaires requis pour suivre la formation de « responsable en logistique ». À noter aussi l'incertitude sur le maintien de cette possibilité suite à l'ouverture à l'alternance. La direction pédagogique est assurée par l'université, qui dispose d'un pôle thématique Transport. L'accueil matériel et physique des étudiants est assuré par le port de Marseille, dans ses locaux : cette organisation cohérente souligne la confiance que le port accorde aux enseignants pilotant la formation.

Positionnement dans l'environnement

Cette formation est unique sur le territoire national. Le positionnement dans l'environnement est tout-à-fait cohérent. L'activité de transport maritime est un élément essentiel dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). La collaboration avec le Grand Port de Marseille, le partenariat avec la région en vue de l'apprentissage, le soutien des entreprises régionales (outre le port lui-même, on note des transporteurs maritimes de 1^{er} plan, comme la Compagnie Maritime d'Affrètement - Compagnie Générale Maritime - CMA-CGM et la *Mediterranean Shipping Company* - MSC), ou des entreprises de logistique de très haut niveau, telles Geodis et Kuehne+Nagel) l'existence de formations de droit des transports dans l'université (en particulier la spécialité *Transports maritimes* du master *Droit des affaires*) concourent à intégrer parfaitement la formation tant dans son environnement économique qu'universitaire.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de nombreux professionnels, avocats ou représentants d'entreprises (parmi lesquelles on notera CMA-CGM, 1^{er} transporteur maritime français et troisième mondial, établi à Marseille, ainsi que d'importantes entreprises de transport et logistique telles Kuehne+Nagel). Cette spécialisation des membres de l'équipe permet de traiter efficacement les matières concernées. Ces enseignants professionnels constituent la très grande majorité de l'équipe pédagogique, qui ne comprendrait semble-t-il que deux enseignants universitaires assurant, à eux deux, un volume total de 30 heures. Le dossier justifie cet élément par la difficulté de trouver des universitaires dans ce domaine et le caractère professionnalisant de la formation ; ce qui peut apparaître quelque peu surprenant eu regard du pôle Transport de l'établissement. L'équipe pédagogique est réunie à plusieurs reprises, à l'occasion de divers événements : journée de rentrée, colloques, soirée de gala. L'équipe pédagogique trouve également à se réunir dans le cadre du conseil de perfectionnement mis en place en 2016.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'effectif est limité à 20 places, tant en raison des capacités d'accueil que des débouchés (étudiants en formation initiale et, selon les années, de un à cinq étudiants en formation continue). Cette limitation est classique dans ce type de formation. Le nombre d'inscrit est stable depuis 2011. Si la formation est ouverte à des étudiants titulaires de divers diplômes, non exclusivement juridiques - 2^{ème} année de licence (L2) *Droit, Economie* ou *Gestion*, diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), on note une forte prédominance d'étudiants titulaires de BTS. Il importe de souligner que l'ouverture à l'alternance aura sans doute pour conséquence de réduire le nombre d'étudiants en formation classique. Le taux de réussite est de 100 % et le taux d'insertion professionnelle - de 75 % mesuré sur la période 2011-2015 - sont très satisfaisants. La grande majorité des recrutements se réalise auprès des entreprises de la région, ce que le rapport présente à juste titre comme un succès, soulignant « la parfaite adéquation des compétences et savoirs transmis avec les besoins des employeurs locaux ». La finalité d'une LP n'est pas la poursuite d'études. Le taux de 14 % de poursuite d'études mesuré sur la même période est satisfaisant : ramené à une promotion, cela fait moins de trois étudiants sur 20 qui optent pour cette solution.

Place de la recherche

La formation s'appuie sur des universitaires reconnus dans leur spécialité et sur un centre consacré au droit des transports, le Centre de droit maritime et des transports (CDMT) d'AMU.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est l'axe essentiel de la formation, ce qui est cohérent avec sa nature de LP. Les enseignements sont effectivement concrets et, comme cela est attendu, apportent des compétences, très précisément décrites. Le corps enseignant, composé essentiellement de professionnels, la possibilité de certification professionnelle par l'AFTRAL « responsable en logistique » contribuent également à cette professionnalisation.

Place des projets et des stages
<p>La formation comprend un stage obligatoire de trois mois, donnant lieu à un rapport de stage noté ainsi que la participation à un projet tutoré. Celui-ci consiste dans le travail d'un groupe d'étudiants, dirigé par un tuteur professionnel et donnant lieu à la rédaction d'un mémoire, lui-même soutenu. Le projet tutoré constitue une part importante de la formation, évaluée à 140 heures.</p> <p>Toutefois, il est précisé dans le dossier que « le projet tutoré a pour objectif de mettre en application et de développer les compétences acquises durant la formation et la période de stage » ; ce qui mérite clarification car il s'agit d'un exercice clairement distinct du stage qui, lui, est par nature, individuel.</p>
Place de l'international
<p>Les enseignements dispensés n'ignorent pas la dimension internationale de la matière : ils traitent, par exemple, du transport, du commerce, du groupage international. Le transport maritime constitue une activité par essence internationale, un cours de 50 heures est consacré à l'anglais maritime et du transport.</p> <p>Si la grande majorité des recrutements se réalise auprès des entreprises de la région PACA, 9 % des diplômés occupent un poste à l'étranger.</p> <p>L'accueil d'étudiants étrangers reste limité.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'accès à la formation se fait sur sélection (dossier, entretien et évaluation orale du niveau d'anglais). Toutefois, on ne dispose pas d'informations précises sur les profils des candidats et le niveau de sélectivité de la formation. Elle est offerte aux titulaires des diplômes requis ou par la procédure de validation d'acquis.</p> <p>Les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé, aussi bien en ce qui concerne les études que le stage : un membre du port de Marseille visite les étudiants en entreprise et rencontre le tuteur de stage. A noter également le travail en groupe pour le projet tutoré.</p> <p>Cet accompagnement pédagogique paraît de qualité suffisante pour assurer un taux de réussite de 100 %.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation peut être suivie en formation initiale, continue et, à partir de 2016, en alternance.</p> <p>Dans tous les cas, la formation se déroule en présentiel.</p> <p>Des techniques particulières d'enseignement faisant notamment appel au numérique ne paraissent pas être spécialement utilisées.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation s'effectue par un examen portant sur chaque UE et la notation du projet tutoré et du rapport de stage. Le jury composé à parité d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Les modalités de contrôle des connaissances pourraient être exposées plus clairement dans le dossier ; on ne sait pas s'il y a une session de rattrapage.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Outre les épreuves terminales, certaines UE font l'objet d'un contrôle continu, ce qui favorise l'appréciation des compétences acquises. Le projet tutoré, l'encadrement du stage contribuent sans doute également au suivi de l'acquisition des compétences.</p> <p>Il ne semble pas y avoir de formalisation du suivi des compétences.</p>
Suivi des diplômés
<p>Un suivi des diplômés est effectué par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) d'AMU. Il est complété par un suivi effectué au moins une fois par an par le port de Marseille. Une analyse très précise du devenir des diplômés peut alors être effectuée, avec 90 % de taux de réponse.</p> <p>On regrette l'absence actuelle d'une association des étudiants, qui est toutefois en discussion.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le partenariat noué par l'université avec le Grand Port Maritime de Marseille-Fos favorise une autoévaluation permanente du diplôme par les discussions et échanges qu'il génère.
 La formation fait l'objet d'une évaluation anonyme annuelle des enseignements.
 La richesse de l'offre de la faculté en matière de transport permet de créer un « pôle transport », qui est doté d'un conseil de perfectionnement et d'un conseil de direction. La LP *Management et droit du transport maritime* est appelée à être évaluée dans ce cadre. Il n'existe pas en revanche de conseil de perfectionnement propre à la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Co-organisation de la formation avec le Grand Port Maritime de Marseille - Fos.
- Parfaite cohérence avec l'environnement économique et académique, s'inscrivant harmonieusement dans le pôle Transport.
- Possibilité de certification professionnelle par l'AFTRAL.
- Formation unique en France, pluridisciplinaire, conduisant une compétence professionnelle globale.

Points faibles :

- Faible volume horaire d'enseignement dispensé par des enseignants-chercheurs.
- Intitulés des UE manquant parfois de lisibilité.
- Absence actuelle de conseil de perfectionnement propre à la LP.

Avis global et recommandations :

La LP *Management et droit du transport maritime* constitue une formation moderne correspondant aux besoins économiques et académiques actuels. En ce qui concerne les besoins économiques, elle offre aux étudiants et aux entreprises une compétence concrète et un niveau d'études attractif. Le niveau est, en effet, bien adapté aux métiers envisagés et l'enseignement pluridisciplinaire, qui ne se limite pas au droit, permet l'adéquation des compétences et des débouchés. La formation s'inscrit pleinement dans l'objectif professionnalisant des études universitaires relevant du champ de formation *Droit et sciences politiques*. Toutefois, son insertion dans le pôle Transport devrait inciter à associer davantage les enseignants-chercheurs à une formation de nature universitaire et l'instauration d'un conseil de perfectionnement propre à la formation serait de nature à mener des réflexions sur son évolution et, notamment, sur l'intitulé de certaines UE qui manquent quelque peu de clarté.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

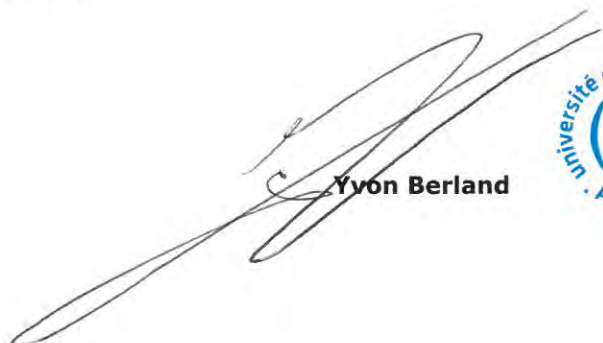
Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland

